

## **Municipalité de Waltham**

Le présent procès-verbal de la séance publique du Conseil est établi.

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue au lieu et à l'heure habituels le 10 novembre 2025, sous la présidence de la mairesse Jordan Evans, en présence des conseillers suivants : 1. Mme Chantal Fortin, 2. M. Francis Turner, 3. Mme Holli Lair, 4. M. Brendan Adam, 5. M. Elwood Allard et 6. M. Tyler Rochon.

Mme Annik Plante, directrice générale, était également présente.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse Evans a ouvert la séance à 19 h.

### **ALLOCUTION DU MAIRE(Décorum)**

### **01-10-11-25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ADAM  
ET APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ROCHON

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

Déclaration préliminaire de la mairesse (Avant le point sur la correction)

La mairesse a fait la déclaration suivante pour le procès-verbal :

« Avant de procéder à l'adoption de la correction à la résolution 08-01-10-25, je tiens à préciser, par souci de transparence, que j'étais l'une des personnes qui ont signé la pétition en question à titre personnel, avant d'être élu maire.

Cette correction relève uniquement de la simple formalité administrative ; elle vise à garantir que le procès-verbal officiel reflète fidèlement les événements survenus lors de la séance du 1er octobre.

Elle ne procure aucun avantage personnel ou financier à quiconque et relève de mon devoir de maire de veiller à l'exactitude des registres municipaux. »

### **02-10-11-25 — ADOPTION DU TEXTE CORRIGÉ DE LA RÉOLUTION 08-01-10-25**

**ATTENDU QUE** le directeur général a informé le Conseil que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) exige qu'une résolution accompagne toute pétition présentée par une municipalité;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont examiné la pétition, signée par deux conseillers et un ancien conseiller, concernant la représentation de Waltham au sein du Plan de sécurité incendie de la MRC de Pontiac;

**ATTENDU QUE** plusieurs conseillers n'avaient pas pris connaissance de la pétition avant cette réunion et que, après examen et discussion, le conseiller Rochon a approuvé son contenu et a proposé que le Conseil l'adopte officiellement;

**ATTENDU QUE** la pétition en question n'était pas rédigée sur papier à en-tête municipal, n'a pas été transmise par les bureaux municipaux et a été signée à titre personnel par les signataires, sans intention de représenter la municipalité ou le Conseil dans son ensemble;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROCHON  
ET APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLARD

**ET RÉSOLU QUE** La municipalité de Waltham reconnaît la pétition et la transmet à la MRC de Pontiac pour examen.

Vote (conseillers admissibles seulement) :

- Conseiller Allard — Pour
- Conseiller Rochon — Pour
- Conseiller Adam — Pour

Adoptée à l'unanimité par les membres admissibles.

Une note de la directrice générale indique qu'elle ne partage pas la même interprétation des conclusions de cette discussion et qu'elle n'approuve pas cette résolution.

**03-10-11-25 — MISE EN ŒUVRE DE LA CORRECTION À LA  
RÉSOLUTION 08-01-10-25**

**ATTENDU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025 comprend la résolution 08-01-10-25 intitulée « Précisions concernant la pétition soumise à la MRC de Pontiac »;

**ATTENDU QUE** le Conseil a examiné cette résolution et a déterminé que son libellé ne reflétait pas fidèlement la discussion et la motion adoptées lors de cette séance;

**CONSIDÉRANT QUE** le libellé corrigé, tel qu'adopté par la résolution 02-10-11-25 et ci-joint, reflète plus fidèlement les délibérations et l'intention du Conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ADAM  
ET APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ROCHON

**ET IL EST RÉSOLU QUE**

1. Le Conseil adopte le libellé de remplacement de la résolution 08-01-10-25 ci-joint;
2. La directrice générale est autorisée à joindre la version corrigée de la Résolution 08-01-10-25 au procès-verbal officiel du 1er octobre 2025, ainsi qu'une note administrative indiquant qu'elle n'interprète pas les débats de la même manière;
3. La directrice générale est chargée de transmettre une copie de cette correction et du libellé révisé de la résolution 08-01-10-25 à tout organisme ou autorité ayant reçu la version précédente, y compris la MRC de Pontiac, afin d'assurer la cohérence du compte rendu officiel.

Adoptée

**04-10-11-25 — ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1ER OCTOBRE  
2025 (TEL QUE CORRIGÉ)**

**ATTENDU QUE** seuls les conseillers en fonction le 1er octobre 2025 sont habilités à voter sur l'adoption du procès-verbal de cette séance;

2

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALLARD  
ET APPUYÉ PAR M. ADAM

**IL EST RÉSOLU QUE** 1. le procès-verbal de la séance du 1er octobre 2025 soit adopté tel que corrigé par la résolution 02-10-11-25 et mis en application par la résolution 03-10-11-25.

Vote (conseillers habilités seulement) :

- M. Allard — Pour
- M. Rochon — Pour
- M. Adam — Pour

Adoptée à l'unanimité par les membres habilités.

**VISITEURS :** 11 visiteurs sont présents et une période de questions est organisée.

- M. Leonard Godin a exprimé son désaccord avec la correction apportée par le Conseil à la résolution 08-01-10-25. Il a déclaré croire que la pétition était frauduleuse. La mairesse a précisé que la pétition avait été signée à titre personnel, sans aucune intention de tromper, et que le Conseil l'avait examinée et approuvée lors de sa séance du 1er octobre. Elle a ajouté qu'elle avait elle-même soumis cette correction au Conseil, qui l'a adoptée. Vote portant directement sur le financement municipal où les ententes avec cet organisme.
- Peter Smith a demandé au Conseil si quelqu'un avait entendu parler d'un projet concernant un pont suspendu à Waltham. Il a été constaté qu'aucun membre du Conseil n'était au courant d'un tel projet.

## **RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun rapport n'a été présenté, car les comités n'ont pas encore été constitués par le nouveau conseil municipal. Ils le seront au cours de cette séance.

## **RAPPORT DU MAIRE :**

Comme il s'agit de la première séance, le rapport du maire portera sur les priorités à venir :

- Examen des services d'incendie et discussions sur la régionalisation ;
- Examen des contrats et de la gouvernance pour plus de clarté et de responsabilisation ;
- Amélioration de la transparence et de la communication, notamment par la création d'une page Facebook municipale ;
- Nomination des membres des comités afin que chaque conseiller puisse contribuer en fonction de ses intérêts.

## **05-10-11-25 NOMINATION DU MAIRE PAR INTÉRIM**

**ATTENDU QUE** le maire de la municipalité de Waltham peut, à l'occasion, être dans l'incapacité d'exercer ses fonctions en raison d'une absence, d'une maladie, d'un refus de se récuser pour cause de conflit d'intérêts ou pour d'autres raisons;

**ATTENDU QU'** il est nécessaire d'assurer la continuité de la gouvernance municipale et le bon fonctionnement des séances du conseil et du processus décisionnel durant ces périodes;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite désigner un conseiller pour agir à titre de maire par intérim conformément au Code des municipalités du Québec et aux règlements municipaux applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROCHON  
ET APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ADAMS**

**IL EST RÉSOLU QUE** 1. M. Allard est nommé maire par la présente par intérim de la municipalité de Waltham et agira au nom du maire chaque fois que celui-ci sera dans l'incapacité d'exercer ses fonctions;

Adoptée  
5

Pour mémoire, la mairesse tient à préciser qu'elle est trésorière bénévole du Complexe Sportif du Haut-Pontiac, un organisme local sans but lucratif.

Il s'agit d'une fonction non rémunérée. Elle s'abstiendra de toute discussion ou de tout vote concernant directement le financement municipal ou les ententes avec cet organisme.

## **06-10-11-25 CRÉATION DE COMITÉS PERMANENTS ET DÉSIGNATION DES MEMBRES**

**ATTENDU QUE** le Conseil souhaite renforcer sa structure de gouvernance en créant des comités permanents chargés d'appuyer l'examen, l'analyse et la formulation de recommandations à son intention;

**ATTENDU QUE** le Conseil entend que chaque comité permanent prépare un projet de mandat décrivant sa portée, son objectif et ses modalités de fonctionnement, pour examen et approbation ultérieurs par le Conseil;

**ATTENDU QUE** le Conseil souhaite, à ce stade, seulement désigner les membres de chaque comité permanent et les organismes externes exigeant une représentation municipale;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROCHON  
ET APPUYÉ PAR LE CONSEILLER TURNER**

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil crée par la présente les comités permanents suivants et désigne les membres énumérés dans le tableau ci-dessous;

**IL EST EN RÉSOLU QUE** chaque comité prépare et soumet un projet de mandat pour examen et approbation par le Conseil lors d'une séance ultérieure;

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU QUE** le directeur général peut assister aux réunions du comité pour apporter un soutien administratif au besoin, sans être désigné comme membre.

<b>Comité permanent et membres</b>	
<b>Finances, administration et ressources humaines</b>	Conseillères: Holli Lair, Chantal Fortin, Mairesse Jordan Evans
<b>Travaux publics et infrastructures</b>	Conseillers: Elwood Allard, Brendan Adam, Tyler Rochon, Francis Turner, Mairesse Jordan Evans
<b>Service Incendie</b>	Conseillers: Tyler Rochon, Elwood Allard, Brendan Adam, Holli Lair, Mairesse Jordan Evans
<b>Loisir &amp; Arena</b>	Conseillers: Tyler Rochon, Holli Lair, Chantal Fortin, Mairesse Jordan Evans
<b>Urbanisme &amp; Environment</b>	Tous les membres du Conseil
<b>REPRÉSENTATION EXTERNE</b>	
<b>MRC Pontiac conseil des maires</b>	Mairesse Jordan Evans
<b>Arena</b>	Conseiller: Tyler Rochon
<b>Inter-Municipale</b>	Conseillers: Holli Lair, Brendan Adam, Tyler Rochon Mairesse Jordan Evans
<b>Résidence Meilleur</b>	Mairesse Jordan Evans et Conseiller Brendan Adams

Adoptée

**07-10-11-25 DEMANDE DE SUBVENTION SALARIALE DU PROGRAMME  
EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA**

4

**ATTENDU QUE** la municipalité de Waltham souhaite offrir des emplois d'été aux étudiants;

**ATTENDU QUE** le programme Emplois d'été Canada (EEC) offre une subvention salariale aux employeurs pour les postes étudiants admissibles;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal entend présenter une demande pour deux (2) postes étudiants dans le cadre du programme EEC pour l'été 2026;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ADAM  
ET APPUYÉ PAR LE CONSEILLER TURNER**

**ET IL EST RÉSOLU QUE** 1. La municipalité de Waltham présentera une demande de financement au programme Emplois d'été Canada pour deux (2) postes étudiants pour l'été 2026;  
2. Les deux postes EEC seront attribués à différents services municipaux afin d'enrichir l'expérience des étudiants et de soutenir les opérations municipales;  
3. Le directeur général sera autorisé à préparer et à soumettre la demande EEC, à fournir toute les pièces justificatives requise et à signer tous les documents nécessaires à la finalisation du processus de demande.

Adoptée

**08-10-11-25 AUTORISATION DE SIGNATURE DES CHÈQUES ET DOCUMENTS MUNICIPAUX**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Waltham doit veiller à la bonne exécution des instruments financiers, chèques et autres documents bancaires ou juridiques, conformément à ses politiques et procédures;

**ATTENDU QU'** il est nécessaire d'autoriser certains fonctionnaires à signer ces documents afin d'assurer la continuité des opérations, même en l'absence du maire ou du directeur général;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ADAM  
ET APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE LAIR**

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil municipal de Waltham autorise par la présente les personnes suivantes à signer les chèques et autres documents bancaires, judiciaires ou municipaux, au besoin :

- Mme Annik Plante, directrice générale
- Mme Jordan Evans, mairesse et/ou
- M. Elwood Allard, maire adjoint (en l'absence de la mairesse) et/ou
- Mme Brigitte Lafrenière, agente administrative

**IL EST EN RÉSOLU QUE** • En l'absence de la directrice générale, l'adjointe administrative peut signer les chèques conformément aux autorisations qui lui sont accordées.

- En l'absence de la mairesse, le maire adjoint peut signer les chèques. La mairesse avisera la directrice générale et le Conseil de son absence chaque fois que le maire adjoint sera appelé à signer.

**JUSTIFICATION :** Cette résolution assure une surveillance financière adéquate, maintient la continuité des opérations municipales et permet le traitement rapide des paiements et l'exécution des documents 5 juridiques ou bancaires.

Adoptée

Pour que le compte rendu soit exact : Lors de la séance du 10 novembre, le conseil a décidé que tous les chèques municipaux devaient obligatoirement porter la signature d'un élu (maire ou pro-maire) et d'un administrateur (directeur général ou agent administratif), et que deux administrateurs ne pouvaient pas cosigner un même chèque.

Une résolution complémentaire sera présentée lors de la séance de décembre afin d'harmoniser officiellement les pouvoirs de signature avec les intentions du conseil.

**09-10-11-25 – CRÉATION D'UNE PAGE FACEBOOK OFFICIELLE DE LA MUNICIPALITÉ**

**CONCIDÉREANT QUE** la municipalité de Waltham souhaite améliorer la communication avec ses résidents par le biais des médias sociaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ADAM  
ET APPUYÉ PAR LA CONSEILLER ROCHON

**QU'** 1. Une page Facebook officielle soit créée pour diffuser les informations et les mises à jour municipales;  
2. Le directeur général soit chargé de créer, de gérer et de maintenir cette page;  
3. Le contenu publié soit exact, professionnel et limité aux affaires municipales.

Adoptée

**10-10-11-25– RECRUTEMENT DU CHEF DES POMPIERS**

**CONCIDÉRANT QUE** la municipalité de Waltham a entrepris un processus de recrutement pour le poste de chef des pompiers;

**CONCIDÉRANT QUE** lors de la réunion, le directeur général a indiqué qu'une candidature avait été reçue;

**CONCIDÉRANT QUE** le conseil a discuté de la nécessité d'élargir la portée de l'affichage et de republier l'offre d'emploi par l'intermédiaire de médias locaux à moindre coût;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ADAM  
ET APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE LAIR

**IL EST TENU QUE:** 1. Le directeur général fournira au Conseil une mise à jour sur les candidatures reçues à ce jour et sur les prochaines étapes du processus de recrutement;  
2. Le poste de chef des pompiers sera affiché de nouveau en utilisant la méthode la plus rentable possible, comme CHIP Radio ou le Pontiac Journal, selon l'option la plus économique;  
3. Le Conseil examinera les résultats du recrutement republié lors d'une séance ultérieure et déterminera les prochaines étapes.

Adoptée

**11-10-11-25— RÉSUMÉ DES CONTRATS MUNICIPAUX EN VIGUEUR**

**ATTENDU QUE** le Conseil a demandé un aperçu de tous les contrats municipaux en vigueur afin d'appuyer la planification de l'exercice financier 2026;

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE FORTIN  
ET APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ROCHON

**IL EST TENU QUE:** 1. Le directeur général sera chargé de préparer un résumé de tous les contrats municipaux en vigueur, y compris les baux, les ententes de service et les renouvellements à venir;  
2. Le résumé sera présenté au Conseil lors de la séance de décembre pour examen.  
3. Toute section contenant des renseignements confidentiels, personnels, contractuels ou financièrement sensibles sera examinée à huis clos, conformément au Code municipal du Québec.

Adoptée

### **12-10-11-25 – EXAMEN DES CONTRATS MUNICIPAUX EN VIGUEUR**

Le Conseil a reconnu l'importance de familiariser les élus avec les contrats municipaux. Certains contrats sont confidentiels et seront examinés à huis clos à titre informatif seulement. Cet examen ne constitue pas une évaluation du rendement et n'autorise aucune modification. Aucune copie ne sera distribuée; le directeur général présentera les documents originaux.

### **13-10-11-25 – EXAMEN DES SERVICES D'INCENDIE : CARTOGRAPHIE DES CAPACITÉS, DE LA COUVERTURE ET DES INTERVENTIONS**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROCHON  
ET APPUYÉ PAR LA CONSEILLER ADAM

#### **IL EST RÉSOLU QU'**

1. Un examen de la capacité, de la couverture et des interventions des services d'incendie locaux soit entrepris;
2. Le chef des pompiers préparera un plan de travail qui sera présenté en décembre 2025.
3. Le directeur général fixera une réunion avec le conseil et le services d'incendie le 19 novembre 2025 à 19 h.

Adoptée

### **14-10-11-25 – RÉUNION SUR LA RÉGIONALISATION DES SERVICES D'INCENDIE**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ADAM  
ET APPUYÉ PAR LA CONSEILLER ALLARD

#### **IL EST RÉSOLU QUE**

1. Le conseil demande une rencontre avec Julien Gagnon, de la MRC de Pontiac, afin de discuter de la régionalisation des services d'incendie;
2. le service d'incendie soit invité à y assister;
3. cette réunion permette aux nouveaux conseillers municipaux de mieux comprendre le fonctionnement des services d'incendie régionaux et de poser des questions.

Adoptée

### **15-10-11-25 – ACHAT DE QUATRE PNEUS NEUFS POUR LA REMORQUE MUNICIPALE**

**ATTENDU QUE** la remorque municipale nécessite des pneus neufs pour assurer un fonctionnement sécuritaire et fiable;

**ATTENDU QUE** des soumissions ont été reçues de Mécanique Wood-Works Inc. au prix de 175 \$ par pneu;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLARD  
ET APPUYÉ PAR LA CONSEILLER ADAM

7

#### **IL EST RÉSOLU QUE**

1. La municipalité de Waltham autorise l'achat de quatre (4) pneus neufs pour la remorque municipale auprès de Mécanique Wood-Works Inc.;
2. Le coût total sera de 175 \$ par pneu × 4 pneus = 700 \$ + taxes;
3. Le directeur général est autorisé à finaliser l'achat et à veiller à l'installation des pneus.

Adoptée

## **16-10-11-25 – ACHAT D'UNE SCIE À DÉBROUSSAILLES**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Waltham a besoin d'une scie à débroussailles pour l'entretien de ses terrains, sentiers et autres propriétés;

**ATTENDU QU'** une scie à débroussailles appropriée a été trouvée auprès d'Earl Lépine au coût de 549 \$ plus les taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROCHON  
ET APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ADAM**

**IL EST RÉSOLU QUE**

1. La municipalité de Waltham autorise l'achat d'une scie à débroussailles auprès d'Earl Lépine;
2. La dépense totale sera de 549 \$ plus les taxes applicables;
3. Le directeur général est autorisé à finaliser l'achat et à assurer la livraison de la scie à débroussailles.

Adoptée

## **17-10-11-25 – PROJET DE POLITIQUE D'AFFICHAGE DES ORDRES DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX**

**ATTENDU QUE** le Conseil reconnaît l'importance de la transparence et d'une communication rapide avec les résidents;

**ATTENDU QUE** la publication des ordres du jour et des procès-verbaux permet au Conseil et au public de disposer de suffisamment de temps pour consulter les documents des réunions;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ADAM  
ET APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ROCHON**

**ET IL EST RÉSOLU QUE**

1. Le directeur général est chargé de préparer un projet de politique concernant la publication des ordres du jour et des procès- verbaux du Conseil;
2. Le projet de politique sera présenté au Conseil lors de la réunion de janvier 2026 pour examen et approbation;
3. Le directeur général veillera à ce que le projet de politique reflète les meilleures pratiques en matière de transparence et d'accessibilité, tout en respectant la législation applicable.

Adoptée

## **18-10-11-25 – PROJET DE POLITIQUE RELATIVE AUX MÉDIAS SOCIAUX POUR LE MAIRE ET LE CONSEIL**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Waltham reconnaît l'importance d'une utilisation responsable et professionnelle des médias sociaux par les élus;

**ATTENDU QU'** une politique claire relative aux médias sociaux contribuera à assurer une communication cohérente et à maintenir la confiance du public;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ADAM  
ET APPUYÉ PAR LE CONSILLER ROCHON**

**IL EST RÉSOLU QUE**

1. Le directeur général est chargé d'élaborer une politique relative aux médias sociaux à l'intention du maire et du conseil municipal ;
2. Le projet de politique sera présenté au Conseil pour examen d'ici février 2026;

3. Le directeur général veillera à ce que le projet de politique porte sur l'utilisation appropriée, les normes de contenu et la conformité aux règlements municipaux.

Adoptée

**19-10-11-25 – RAPPORT TRIMESTRIEL COMPARATIF BUDGET-DÉPENSES RÉELLES**

**ATTENDU QUE** le Conseil reconnaît l'importance de surveiller le rendement financier de la Municipalité tout au long de l'année;

**ATTENDU QUE** des rapports réguliers comparant le budget approuvé aux dépenses réelles permettent une prise de décision éclairée et une reddition de comptes financière;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LAIR  
ET APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLARD**

**ET RÉSOLU QUE** 1. Le directeur général est chargé d'établir un système de rapports trimestriels comparant le budget aux dépenses réelles pour la Municipalité, à compter du premier trimestre de 2026;  
2. Le directeur général veillera à ce que tous les rapports soient complets, exacts et présentés au Conseil.

Adoptée

**20-10-11-25 ANNULATION DE LA RÉOLUTION 04-08-07-25 ET DEMANDE D'EXEMPTION DE LA COMPÉTENCE DE LA MRC DE PONTIAC EN MATIÈRE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE**

**ATTENDU QU'** en mai 2025, la MRC de Pontiac a adopté une résolution annonçant son intention de déclarer sa compétence en matière de production d'énergie renouvelable en vertu de l'article 111 de la Loi sur les pouvoirs municipaux (C-47.1) et des articles 678.0.1 et suivants du Code municipal du Québec (C-27.1);

**ATTENDU QU'** un avis officiel de cette intention a été transmis à toutes les municipalités locales – y compris Waltham – leur accordant un délai de 60 jours pour adopter une résolution acceptant ou refusant la prise de compétence de la MRC;

**ATTENDU QUE** le 8 juillet 2025, la municipalité de Waltham a adopté la résolution 04-08-07-25, proposée par le conseiller Marion et appuyée par le conseiller Landry, déclarant que « la municipalité de Waltham accepte la déclaration de compétence de la MRC de Pontiac concernant les énergies renouvelables »;

**ATTENDU QU'** il a été découvert par la suite que la déclaration de la MRC s'applique à toutes les formes d'énergie renouvelable (y compris l'énergie solaire, hydroélectrique, éolienne et la biomasse), alors que le Conseil avait été informé qu'elle ne s'appliquait qu'aux projets solaires liés à l'appel d'offres 2025 d'Hydro-Québec; 9

**ATTENDU QUE** le Conseil a agi de bonne foi sur la base de renseignements incomplets ou inexacts, sans divulgation complète de l'intention plus large de la MRC ni des implications du transfert de compétence sur tous les projets d'énergie renouvelable; Envoyer des commentaires

**ATTENDU QUE** la municipalité de Waltham perçoit des revenus annuels d'un exploitant hydroélectrique privé en vertu des articles 222 et 223 de la Loi sur la fiscalité municipale (CQLR, ch. F-2.1);

**ATTENDU QUE** ces revenus relèvent de la compétence exclusive des municipalités en matière de taxation et doivent, de par la loi, être versés directement à la municipalité;

**ATTENDU QUE** l'article 678.0.3 du Code municipal du Québec précise que lorsqu'une municipalité régionale de Waltham (MRQ) acquiert sa compétence, elle acquiert tous les pouvoirs connexes, à l'exception du pouvoir d'imposer des taxes, qui demeure de compétence strictement municipale;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLARD  
ET APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ADAM**

**ET RÉSOLU QUE**

1. La municipalité de Waltham annule la résolution 04-08-07-25, adoptée le 8 juillet 2025, au motif qu'elle a été approuvée sur la base de renseignements incomplets et trompeurs concernant la portée des intentions de la MRQ;
2. La municipalité de Waltham demande officiellement à la MRC de Pontiac d'exclure ou d'exempter le territoire de Waltham de sa compétence déclarée en matière de production d'énergie renouvelable;
3. La municipalité demande à la MRC de Pontiac de confirmer par écrit que tous les revenus perçus en vertu des articles 222 et 223 de la Loi sur la fiscalité municipale demeureront entièrement et exclusivement payables à la municipalité de Waltham;
4. Une copie certifiée conforme de la présente résolution sera transmise à :
  - Le préfet de la MRC de Pontiac;
  - Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
  - La Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Adoptée

## **DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Il est à noter que la conseillère Lair, en raison d'un conflit d'intérêts lié au travail, s'est retirée de toutes les discussions et s'est abstenue de voter sur ce point.

**MUTATION :** Aucune mutation foncière à signaler pour ce mois-ci.

**RAPPORT D'INCENDIE :** aucun rapport d'incendie n'a été présenté lors de cette séance. Le directeur général a informé le Conseil des communications suivantes concernant la formation et l'orientation obligatoires des élus :

- Éthique et déontologie
  - Fonctionnement municipal et rôle des élus
  - Dates de la formation : 16 et 17 janvier 2026 à l'hôtel de ville de Waltham (séance conjointe avec Sheenboro, Chichester et Chapeau)
- Budget 2026 – Échéancier
  - Le directeur général a informé le Conseil que, puisque 2025 est une année électorale, la municipalité a jusqu'à la fin janvier 2026 pour adopter le budget 2026.

Le conseiller Rochon a remercié l'ancienne mairesse pour ses services.

10

Les points inscrits à la section « Divers » de l'ordre du jour figuraient déjà dans l'ordre du jour distribué avant la séance et étaient donc prédéterminés, et non des points spontanés soulevés pendant la séance. Ces points ne devraient pas figurer sous la section « Divers ».

## **DIVERS**

### **21-10-11-25 VISITE DES INSTALLATIONS MUNICIPALES**

**ATTENDU QUE** le maire a proposé d'organiser une visite des installations municipales afin de familiariser les membres du conseil et le personnel avec les infrastructures et le fonctionnement de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le conseil a discuté de l'importance d'une telle visite pour une prise de décision éclairée;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LAIR  
ET APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ROCHON**

**ET RÉSOLU QUE** 1.La municipalité de Waltham organise une visite des installations municipales pour les membres du conseil et le personnel municipal;  
2.Le conseil fixera la date et l'heure de la visite lors d'une prochaine séance.

Adoptée

**22-10-11-25 SÉANCE DE PLANIFICATION POUR ÉTABLIR LES PRIORITÉS  
2026**

**ATTENDU QUE** le Conseil reconnaît l'importance de la planification stratégique pour établir les priorités du budget 2026;

**IL EST PROPOSÉ LE CONSEILLER ADAM  
ET APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ROCHON**

**ET EST RÉSOLU QU'** 1.une séance de planification sera organisée afin d'établir les priorités du Conseil pour le budget municipal 2026;  
2.La séance se tiendra en décembre;

Adoptée

**23-10-11-25 DÉPÔT DE COURONNE DU JOUR DU SOUVENIR –  
RECTIFICATION DES DÉPENSES ET DE LA PARTICIPATION À  
LA CÉRÉMONIE**

**ATTENDU QUE** les anciens maires de la municipalité de Waltham ont pour tradition de déposer une couronne au cénotaphe de Waltham le 11 novembre en l'honneur des anciens combattants et des anciennes combattantes;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Waltham souhaite perpétuer cette tradition afin d'honorer les anciens combattants et les anciennes combattantes;

**CONSIDÉRANT QUE** des circonstances urgentes ont exigé que le directeur général achète et récupère la couronne avant la réunion du 10 novembre;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROCHON  
ET APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE LAIR**

**ET EST RÉSOLU QUE** 1.Le Conseil ratifie l'achat et la récupération de la couronne du jour du Souvenir auprès de la Légion de Campbell Bay au coût de 40 \$ plus les taxes applicables;  
2.Le Conseil réaffirme la participation de la municipalité au dépôt annuel de la couronne au cénotaphe de Waltham le 11 novembre à 11 h et confirme son intention de perpétuer cette tradition instaurée par les maires précédents;  
3.Le Conseil invite tous les conseillers et les résidents à participer à la cérémonie de dépôt de la couronne en signe de commémoration collective.

Adoptée

**24-10-11-25 DEMANDE D'ACCÈS À LA SECTION ODRSI DANS IGO2 (Outil de  
cartographie)**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ADAM  
ET APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLARD**

**ET EST RÉSOLU QUE** la directrice générale soit chargée d'obtenir un code d'accès pour la section ODRSI dans IGO2.

Adoptée

**25-10-11-25 PAIEMENT DES FACTURES**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ADAM  
ET APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLARD

**QUE** les factures du mois, d'un montant de 59 293,28 \$ soit payé.

Adoptée

**ATTESTATION DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée, Annik Plante, directrice générale de la municipalité de Waltham, atteste que les fonds sont disponibles pour les dépenses approuvées ci-dessus. Fait à Waltham, le 10 novembre 2025.

Annik Plante  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

**26-10-11-25 CLÔTURE**

IL EST PROPOSER PAR LE CONSEILLER ROCHON  
ET PAR LE CONSEILLER TURNER

**QUE** la séance du conseil soit close à 21 h 05.

Adoptée

Maire Jordan Evans

\_\_\_\_\_  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière Mme Annik Plante

\_\_\_\_\_